

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mars 2023

L'hydroélectricité, une énergie renouvelable qui peut et doit se développer



Présente un peu partout en France sous différentes formes, l'hydroélectricité a la capacité d'être développée de plusieurs manières. Si l'ensemble des leviers de développement étaient activés, l'hydroélectricité pourrait produire jusqu'à + 20 % d'électricité renouvelable. Elle permettrait par là même d'éviter le recours aux énergies fossiles (charbon et gaz) auxquels la France a encore recours lors des pics de consommation.

Forte d'une expérience de plus d'un siècle, l'hydroélectricité utilise la force de l'eau pour produire de l'électricité renouvelable décarbonée sans modifier la ressource, sans la polluer, sans même la consommer.

Avec un parc installé d'une puissance de 25,7 GW, l'hydroélectricité est la première source d'électricité renouvelable en France. Ses quelques 2 600 installations fournissent quasiment la moitié des énergies renouvelables du pays.

Energie aux multiples qualités, l'hydroélectricité est une force de notre production d'électricité à bas coût et à faibles émissions de CO₂. Elle est également l'énergie préférée des Français : 9 sur 10 en ont une bonne image et sont favorables à son développement*.

PRODUIRE PLUS D'HYDROELECTRICITE POUR REDUIRE NOTRE DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES

Pour répondre à la demande d'électricité décarbonée à horizon 2050, quelle que soit la part du nucléaire et quel que soit le scénario prospectif retenu, la France aura besoin de tous les gisements de production d'énergie disponibles.

Grâce à sa production en continue, modulable sur la journée, la semaine ou la saison et mobilisable rapidement en cas de nécessité, l'hydroélectricité est une énergie clé pour la stabilité du système électrique.

**Sondage IFOP d'octobre 2021 pour le Syndicat des Energies Renouvelables*

L'hydroélectricité produit en moyenne chaque année 60 TWh d'électricité renouvelable bas carbone. Elle pourrait produire jusqu'à 12 TWh supplémentaires (+20 % de production) si les moyens étaient mis en œuvre pour développer les capacités de production. Soit l'équivalent de la consommation de 5,3 millions de français.

Depuis plus d'un siècle, l'hydroélectricité s'est développée un peu partout en France sous plusieurs formes qui lui permettent de satisfaire à toutes les exigences du système électrique :

- Une **énergie de base stable** consommable localement, grâce aux **installations au fil de l'eau** ;
- Une **énergie de pointe** mobilisable en quelques secondes pour couvrir les pics de consommation, grâce aux **centrales de lac ou d'éclusée** ;
- Une **énergie stockable** permettant l'équilibre du système électrique grâce aux **STEP** (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage).

Singularité de cette filière, chaque installation est unique, faite sur mesure aux exigences énergétiques et environnementales de la rivière dont elle valorise la ressource.

L'ensemble de ces moyens de production contribuent à approvisionner la France en électricité renouvelable bas carbone, et à limiter le recours aux énergies fossiles. Là où de nombreux pays européens font appel à du charbon ou du gaz pour couvrir leurs pics de consommation, la France peut compter sur l'hydroélectricité pour sa consommation de base comme pour sa consommation de pointe. En moyenne, la France couvre de 12 % de sa consommation d'électricité par de l'hydroélectricité et jusqu'à plus de 25 % lors des pics de consommation (matin/soir) *.

L'HYDROELECTRICITE, UNE ENERGIE QUI PEUT ET QUI DOIT SE DEVELOPPER



Différentes solutions permettent d'augmenter la capacité de production du parc hydroélectrique :

- A court terme, **les installations existantes peuvent être optimisées** afin de mieux utiliser le potentiel des turbines installées ;
- A plus long terme, **la création de nouvelles installations et l'équipement hydroélectrique d'ouvrages existants** (seuils, anciens sites ayant utilisé la force de l'eau...) permettraient de disposer d'une capacité de production supplémentaire pérenne.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe à horizon 2028 un objectif de développement de l'hydroélectricité de + 700 à + 1 000 MW de capacités de production supplémentaires, pour 3 à 4 TWh de production supplémentaire (soit + 5% d'ici à cinq ans).

Soit l'équivalent de la consommation de 1,3 à 1,8 millions de français supplémentaires.

Pour parvenir à cet objectif, l'ensemble de ces leviers (optimisation du parc existant et développement de nouvelles capacités de production) peuvent et doivent être actionnés afin de renforcer ce parc de production d'électricité renouvelables bas carbone partout où cela est possible.

**Panorama de l'électricité renouvelable 2021*

L'hydroélectricité est :

- **L'énergie la plus appréciée des français.**
- La **solution à long terme** grâce à la durabilité dans le temps de ses installations qui constituent un capital pour les générations à venir.
- **L'énergie la plus favorable pour la planète** : renouvelable, propre, bas carbone, qui ne consomme ni n'altère la ressource en eau et ne nécessite pas de matériaux rares.
- Une **énergie locale**, véritable atout pour le développement économique de nos territoires.
- Une énergie **sûre, prévisible, pilotable et moderne.**

A propos de France Hydro Electricité

France Hydro Électricité est un syndicat national de la petite hydroélectricité. Les adhérents de FranceHydro Électricité exploitent aujourd'hui environ 720 ouvrages répartis sur l'ensemble du territoire français de puissances allant de 30 kW jusqu'à 12 MW (60% de centrales de puissance inférieure à 500 kW).

Le syndicat fédère également la filière amont : environ 160 fournisseurs artisans, PME, industriels et entreprises de services. France Hydro Électricité a la capacité de suivre de façon professionnelle et méthodique tous les grands dossiers qui engagent la filière et ses adhérents grâce à une représentation régionale forte, dans les comités de bassin en particulier, et de plus en plus dans les Commissions Locales de l'Eau. Son action est décuplée par l'adhésion et la coopération avec des organisations professionnelles et associations telles que l'Union Française de l'Electricité (UFE), le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), la Société Hydrotechnique de France (SHF), les associations des industriels de bassin, et au niveau européen l'association EREF.

Contact presse : Aurélie Dousset, aurelie.dousset@france-hydro-electricite.fr | 01 56 59 91 24 - 06 09 66 58 87

A propos de l'Union Française de l'Electricité :

L'**Union Française de l'Electricité (UFE)** est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique. Elle regroupe plus de 500 entreprises, avec plus de 300 000 emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire français. Acteur français et européen majeur engagé dans la lutte contre le changement climatique, l'UFE déploie son expertise pour accélérer la transition vers une société neutre en carbone. Elle représente aussi les employeurs du secteur au sein de » la branche des industries électriques et gazières.

Contact presse : Union Française de l'Electricité : Rudy Cluzel – 06 58 22 96 14 – rudy.cluzel@ufe-electricite.fr

A propos du Syndicat des énergies renouvelables

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr // Twitter : [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr) // LinkedIn : [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)

Contact presse : Quitterie Vincent, quitterie.vincent@enr.fr – 06 33 31 03 73